

Pôle Ville Educatrice
Service Contrat Ville
FH/VV/ASC

N° 20240270

Le Maire de la Ville de Lambersart,

Vu les articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2023 donnant au Maire les délégations par lesdits articles et étendant ces dispositions aux élus bénéficiant d'une délégation et dans le cadre de celle-ci,

Vu l'arrêté n°2023P00194 du 31 Mars 2023 donnant délégation à Madame Emmanuelle PICHONAT, Adjointe au Maire.

Considérant que dans le cadre des Contrats Ville, qui se déroulent sur la Commune de Lambersart, pour des enfants d'âge élémentaire scolarisés dans les écoles de la Ville, il est nécessaire d'avoir recours à des partenaires extérieurs. Cette activité périscolaire est organisée sur l'année scolaire 2024/2025, hors vacances scolaires, après la classe, par trimestre, selon des dates préétablies.

DECIDE

Article 1 : De ratifier la convention entre la Ville et l'association Union Football Lambersart, Allée Georges Delfosse, 59130 LAMBERSART, représentée par son président, Monsieur TERRAS Robert, qui proposera aux enfants un atelier Football les lundi, mardi, jeudi et vendredi, hors jours fériés et hors vacances scolaires du 30 septembre 2024 au 27 juin 2025.

Article 2 : La Ville de Lambersart versera à l'association la somme de 20 € (non assujetti à la TVA) par séance réalisée. La somme sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Commune (nature 611 fonction 338).

Article 3 : Le Directeur Général des Services, Monsieur Nicolas Vandebussche et le Service de Gestion Comptable de Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lambersart, le 07 OCT 2024


Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Emmanuelle PICHONAT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20240270
Objet :	Convention de prestation entre la Ville et l'association Union Football Lambersart, qui proposera aux enfants un atelier Football, lors des contrats.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.1 - Enseignement
Identifiant unique :	059-215903287-20241007-D20240270-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20241007-D20240270-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : D20240270.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20241007-D20240270-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	286.6 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : D20240270 Convention UFL.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20241007-D20240270-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	869.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2024 à 13h44min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2024 à 13h44min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2024 à 13h44min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2024 à 13h44min54s	Reçu par le MI le 2024-10-07